



COMMUNIQUE DE PRESSE

23.01.2023 – Pour diffusion libre et immédiate

Tentative de déni de démocratie directe au Mont-sur-Lausanne !

Quatre propriétaires fonciers sortent du bois de La Valleyre ...

L'initiative populaire « *Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont !* », a été reconnue valide par la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal par son arrêt du 2 décembre dernier. L'initiative se trouve maintenant menacée par le recours de 4 propriétaires du Syndicat des Améliorations Foncières (SAF) du Mont. Le Tribunal Fédéral sera donc appelé à se prononcer sur l'intérêt légitime de permettre aux citoyens de la commune de s'exprimer enfin sur ce plan de quartier pharaonique et obsolète qui fait polémique depuis longtemps au Mont-sur-Lausanne.

Le comité d'initiative représentant le Collectif « La Valleyre est en danger », était dans les starting-blocks pour lancer sa seconde initiative en faveur de la qualité de vie au Mont, après le vote récent de sa première initiative pour améliorer l'arborisation dans les zones bâties. Le comité entend permettre l'expression du peuple souverain par cette initiative dont le but est de classer désormais en zone inconstructible une parcelle de 5,5 hectares et ainsi de valoriser un site exceptionnel, proche d'une réserve de faune, en créant un espace de délasserment et de préservation de la nature. Le projet est soutenu par des associations locales, le mouvement politique Le Mont citoyen et Pro Natura.

Par ce recours, quelques propriétaires fonciers entendent donc s'opposer à l'exercice des droits démocratiques de la population sur une décision d'aménagement du territoire qui concerne pourtant bien l'ensemble de la collectivité locale, a fortiori dans le contexte d'urbanisation « no limit » que connaît Le Mont-sur-Lausanne. L'initiative ne vise rien d'autre qu'à permettre aux citoyens d'apprécier l'anachronisme (et les absurdités selon nous) d'un plan conçu au siècle dernier et voté il y a 17 ans. Pour la Cour, cette obsolescence, confrontée aux impératifs de notre époque, justifie précisément la possibilité d'une réévaluation citoyenne, qui pourrait trancher définitivement l'avenir de ce lieu cher aux Montains.es.

Ces propriétaires, et les promoteurs immobiliers impliqués, tremblent manifestement à l'idée que leur projet puisse être retoqué par l'expression de la volonté populaire. Ce recours sonne pour nous comme un acte de défiance à l'égard de l'expression citoyenne autorisée par notre système de démocratie directe. De quoi ces propriétaires ont-ils peur, si leur projet servait aussi bien l'intérêt général, comme ils le prétendent ?

Le Collectif a appelé depuis deux ans à un dialogue constructif avec le Syndicat AF Le Mont qui a rejeté toute forme de négociation. Alors que ces propriétaires auraient pu sortir par le haut dans cette affaire en se tournant vers le canton pour bénéficier d'indemnités (prévues dans tels cas), sans poursuivre de coûteuses procédures juridiques, ils s'entêtent, sans doute encouragés par les promoteurs immobiliers qui jouent gros. C'est leur droit le plus strict. Mais nous posons une question : qui sont, des initiants.es ou du SAF, les personnes qui défendent réellement l'intérêt général et le bien commun au Mont-sur-Lausanne ?

Pour toutes ces raisons, nous sommes plus déterminé.e.s que jamais.

Collectif « La Valleyre est en danger » : www.sauverlavalleyre.com

A propos des soutiens du Collectif :

Le Mont citoyen :

Le Mont citoyen est un mouvement politique de la commune du Mont-sur-Lausanne, avec 22 élus (sur 65, soit 30%) au Conseil Communal et 1 élu à la Municipalité pour la législature 2021-2026.

Site web :

www.lemontcitoyen.ch

Association MontAvenir :

MontAvenir est une association pour la préservation de la qualité de vie et la défense de l'environnement dans la commune du Mont-sur-Lausanne et ailleurs, sans but lucratif, apolitique et sans caractère confessionnel, créée en 2010. Elle coopère régulièrement avec les services cantonaux et communaux pour la préservation de zones sensibles.

Site web :

<https://www.montavenir.ch/>

A propos de Pro Natura Vaud :

La plus ancienne association de protection de la nature en Suisse « désapprouve la réalisation de l'ancien plan de quartier de La Valleyre datant de 2006 qui n'est plus en adéquation avec les principes actuels de l'aménagement du territoire et se réserve la possibilité de faire opposition à tous les projets de construction qui seront mis à l'enquête publique à l'avenir ». Alain Chanson vice président région centre.

Elle examine actuellement, d'entente avec le Collectif, la possibilité de participer à un projet alternatif de valorisation du site.

Contacts presse (Collectif « La Valleyre est en danger ») :

1. Stéphane Simon (coprésident Association MontAvenir, Le Mont citoyen) – 078 767 32 36 – spnsimon@yahoo.fr
2. Pierre-François Culand (conseiller communal Le Mont citoyen) – 079 320 15 07 – pfc@culand.ch

Annexes :

1. Texte et argumentaire de l'initiative « *Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont !* ». (soumis le 15 décembre 2021)
2. Décision d'invalidation de la Municipalité (18 janvier 2022)
3. Arrêt de la Cour constitutionnelle (2 décembre 2022)
4. Recours au Tribunal Fédéral des propriétaires du Syndicat d'Améliorations Foncières du Mont (16 janvier 2023)